



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201342-20230706-20230706_D0005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLÉE

Séance du jeudi 06 juillet 2023

Nombre de membres :	
En exercice	14
Présents	8
Votants	8
Pouvoirs	0

Date de convocation : 28 juin 2023

Date d'affichage : 28 juin 2023

Le six juillet deux mil vingt-trois, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique GAULTIER, Maire.

Etaient présents : Monique GAULTIER ; Dominique MANCEAU ; Eric DEBEFFE ; Aurélien HERISSON, Françoise WEINEL, Laurent MALEVAL, Loïc GUILLOT, Benoît COUTANT

Absents excusés : Virginie MOREAU ; Sébastien BOUZINARD ; Mathieu GAULTIER ; Alain RESPLANDY-BERNARD ; Florence DEBRUYNE ; Laetitia MOREAU

Pouvoirs : Néant

Modalités de vote : Scrutin ordinaire

M. Loïc GUILLOT, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit la fonction de secrétaire de séance.

Délibération n°20230706_D0005

Objet : Choix de l'entreprise pour le curage des lagunes

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation d'entreprise a été lancée concernant le projet de curage des lagunes « Le Bourg » et « Petite Martinière ».

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer le curage des lagunes.

Considérant l'offre reçue :

- d'un montant de 44 730.08€ TTC Soit 40 663.71€ HT

Considérant que Madame le Maire n'a pas l'autorisation de signer un devis au-delà de 5 000 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201342-20230706-20230706_D0005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLÉE

- **Décide** de confier les travaux de curage à l'entreprise VALBE, domicilié à 8 Boulevard Michael FARADAY – 77700 SERRIS
- **Accepte** le devis de l'entreprise VALBE, domicilié à 8 Boulevard Michael FARADAY – 77700 SERRIS pour un montant de 40 663.71€ HT soit 44 730.08€ TTC
- **Autorise** le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	8
---------------	---	-------------------	---	-------------	---

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour Extrait Certifié Conforme

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le **10/07/2023**

Publication par voie électronique le **10/07/2023**

Le Maire,



Monique GAULTIER

Le secrétaire de séance,

Loïc GUILLOT